



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : infraction aux règles sur l'affichage, sur la publicité et sur l'information du consommateur.

Dépôt de plainte contre la *SCA MAISON SINNAE*

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 153 015 9339 7

Tribunal Judiciaire de Nîmes

Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur Éric Maurel

Boulevard des Arènes

30031 NÎMES Cedex

Manduel, le 10 juin 2022



Monsieur le Procureur de la République,

Jusqu'au 30 juin 2022, la *SCA Maison Sinnae* fait une publicité dont l'accroche commerciale « **SUMMER VIBES** » est écrite en anglais en caractères nettement plus grands et plus lisibles que sa traduction en français.

Voir pour preuve la photo, ci-contre, ainsi que la photo, au recto de cette lettre, montrant la même publicité sur un panneau publicitaire sur la voie publique à Bagnols-sur-Cèze dans un abribus sur la route de Nîmes.

Manifestement, cette publicité est en infraction avec la loi linguistique de notre pays, la loi n°94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, car, **si je me réfère au paragraphe 2 de l'article 4 de ladite loi, la présentation en français doit être AUSSI LISIBLE que la présentation dans la langue étrangère,** ce qui n'est pas le cas, comme vous pouvez le constater pour la publicité « **SUMMER VIBES** » de la *SCA Maison Sinnae*.

ICI, comme on peut le constater, la traduction en français est nettement moins LISIBLE que l'original en anglais !

Puisque le fait de ne pas respecter l'obligation donnée au paragraphe 2 de l'article 4 de loi n°94-665, est puni d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe - comme le précise le décret n°95-240 du 3 mars 1995 pris pour l'application de la loi n°94-665 -, **puisque, ce faisant, le fait dénoncé est puni par un texte pénal,** je me tourne alors vers vous pour vous prier de bien vouloir intervenir dans cette affaire, et pour cela, au nom de l'association que je préside, moi, soussigné Régis Ravat, demeurant au [REDACTED] à Manduel (30129), je porte plainte entre vos mains contre la *SCA Maison Sinnae* qui a son siège social à la Route d'Orsan à Chusclan (30200), pour le fait que je lui reproche, c'est-à-dire pour le non-respect dans sa publicité « **SUMMER VIBES** », de l'article 4 de loi n°94-665 pris à son paragraphe 2.

Outre la sanction pénale, je demande, bien évidemment, que dans ses publicités futures, la *SCA Maison Sinnae* soit mise en demeure de respecter la loi qui régit l'emploi de la langue française en France.

En vous sachant gré de bien vouloir enregistrer ma plainte afin que force revienne à la loi et donc, pour le cas, à notre langue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Régis Ravat,

Président de l'A.FR.AV

Panneau publicitaire sur la voie publique pris en photo sur la route de Nîmes à Bagnols-sur-Cèze, le 28 mai 2022

ANGLAIS

Traduction en français !

MAISON
SINNAE
DES TERROIRS. UNE ÂME

SUMMER VIBES*

JUSQU'AU 30 JUIN 2022
SUR NOS ROSÉS**
5 BOUTEILLES ACHETÉES
+ 1 OFFERTE

[RÉ] OUVERTURE
BOUTIQUE DE CHUSCLAN

VENDREDI 17 JUIN
SOIRÉE 100% DJ SET

CÔTES DU RHÔNE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

LES AMBULX ENVO
Vignobles de la Vallée du Rhône
Occitanie

Mediaud